

DEFENSE ANTIMISSILE BALISTIQUE ET CONTRIBUTION NAVALE

Le 7 juin, le Centre d'enseignement supérieur de la Marine a organisé un séminaire consacré à la défense antimissile balistique (DAMB). Ce séminaire, qui a réuni des parlementaires et experts civils et militaires, visait à clarifier un sujet complexe dans lequel interfèrent des questions politiques, stratégiques, techniques, industrielles et financières. Ont été successivement évoqués, l'état de la menace balistique ainsi que les réponses techniques à cette menace, les positions des grands acteurs (États-Unis, Europe, OTAN) et les axes de réflexion de la France dans différents programmes de DAMB, notamment l'éventuelle contribution des moyens maritimes.

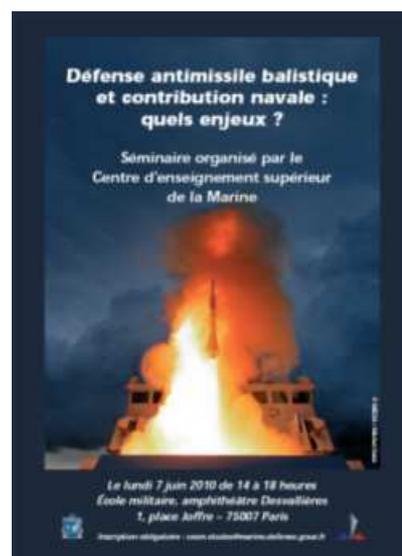
La prolifération balistique a connu une rupture, il y a une ou deux décennies avec « l'indigénéisation » de la conception et de la réalisation de missiles. De plus, un nombre croissant de pays émergents confrontés à la suprématie aérienne des pays occidentaux, tentent d'acquérir des missiles balistiques avec la possibilité d'emport d'armes de destruction massive. Si la prolifération étatique est un fait avéré, la nécessaire maîtrise de technologies complexes ne permet pas d'envisager le développement d'armes balistiques par des entités non-étatiques.

Face aux multiples formes de la menace, la réponse technique ne peut être unique, et, en tout état de cause, procurer une protection totale. Nécessitant des investissements lourds, un système de protection multicouches comprend des éléments spécifiques dans les différentes phases que sont l'alerte avancée, notamment satellitaire, la poursuite et la trajectographie, l'interception et enfin le système de transmission et de commandement qui fédère tous ces moyens.

La démarche européenne se base sur le développement des capacités de l'OTAN dont l'axe prioritaire est le développement d'une protection de théâtre contre des missiles de portée inférieure à 3 000 km (programme ALTBMD). Chaque pays reste maître des capteurs et des armes qu'il acquiert tandis que l'Alliance se dote du système de *Command and Control* qui assure la liaison et la mise en réseau des moyens. Cette première étape pourrait servir de support au développement d'une capacité antimissile de territoire.

Les États-Unis ont aménagé sur leur côte ouest deux sites d'intercepteurs contre une frappe limitée de missiles intercontinentaux. En ce qui concerne le territoire européen, et après l'abandon du déploiement d'un troisième site en Europe, ils se recentrent sur des menaces exercées par des vecteurs de portée inférieure à 3 000 km. Ils développent une défense embarquée principalement articulée autour du système *Aegis* et du missile d'interception exo-atmosphérique SM3. A terme, une version terrestre du SM3 sera déployée en Europe.

Jusqu'à maintenant, la France s'était limitée à afficher son intention de se doter d'une capacité d'alerte avancée et de moyens initiaux de défense antimissile de théâtre,



intéropérables avec ses alliés. Par ailleurs, elle s'appuie sur ses autres capacités militaires et diplomatiques pour prévenir l'emploi de missiles balistiques contre ses intérêts (dissuasion, menaces de sanctions économiques, renseignement, frappes préventives, préemptives ou de rétorsion si nécessaire). Mais les enjeux industriels, de sécurité et de souveraineté liés à la DAMB suscitent un intérêt grandissant. Elle a ainsi fait l'objet récemment de deux rapports, le premier élaboré par les députés Le Bris, Hillemeier et Guilloteau, et le second rédigé par le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale. Enfin, la France doit définir sa position sur l'éventuelle extension du programme OTAN à la défense de territoire qui sera débattue à la fin de l'année, lors du sommet de Lisbonne.

En conclusion, l'Amiral Launay, inspecteur général des armées, a rappelé que dans un contexte budgétaire fortement contraint, la décision d'acquisition d'une capacité DAMB ne devait pas se faire au détriment d'autres capacités. Il a également souligné que grâce à sa compatibilité interarmées, à son interopérabilité et à sa grande mobilité, la contribution de la Marine à une DAMB de théâtre serait un atout majeur. L'adaptation des moyens actuels à ces nouvelles missions devra être incrémentale et en adéquation avec les possibilités industrielles.

Les actes de ce séminaire seront disponibles dans le *Bulletin d'études de la Marine* à paraître en octobre 2010.